

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET DE LA RÉSIDENCE « La BARONNIÈRE »**

(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-deux le mercredi vingt-neuf juin à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Savigny en Véron située Le Bourg à Savigny en Véron.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 JUIN 2022

PRÉSENTS :

MME C.MARCHAL – MME L.VUILLERMOZ – MME C.LAMBERT – MME F.HENRY – M. PAVY – MME F.ROUX – MME D.TIJOU – M. J.LAMARCQ – MME B.BACHET – M. R.GUÉRIN – M. A.DUBOIS – MME C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. J.L.DUPONT a donné pouvoir à MME C.LAMBERT

MME G.HAILLOT-ENSARGUET excusée

M. S.PINAUD excusé

M. D.GODOY a donné pouvoir à MME F.HENRY

M. J.BROSSARD a donné pouvoir à MME C.FROLA

M. C.HOUVENAGHEL a donné pouvoir à MME D.TIJOU

M. P.RALLE excusé

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME C.LAMBERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME B.BACHET

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 16
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 12	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 4	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires, il convient de procéder à quelques ajustements sur le budget annexe de la résidence « La BARONNIÈRE »,

Section de Fonctionnement

D E P E N S E S		
Chapitre/Article	Libellés	Montants
011/60621	Combustibles et Carburants	+ 100 €
011/60624	Fournitures administratives - Fournitures (facture burolike de 2021 arrivée trop tard et payée en 2022)	+ 900 €
011/6066	Fournitures médicales - Trousse médicale et produits pharmaceutiques	+ 400 €
016/61521	Bâtiments publics - Rénovations logements	+ 1 700 €
016/673	Titres annulés - Régularisation annulation titres sur exercice antérieur	+ 200 €
Total Dépenses de fonctionnement		+ 3 300 €



**DÉCISION MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET DE LA RÉSIDENCE « La BARONNIÈRE »**
(Page n° 2 / 2)

R E C E T T E S		
Chapitre/Article	Libellés	Montants
018/6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale - Indemnité inflation URSAFF	+ 1 100 €
018/7483	Forfait autonomie - Versement CPOM	+ 2 200 €
Total Recettes de fonctionnement		+ 3 300 €

Section d'Investissement

D E P E N S E S		
Chapitre/Article	Libellés	Montants
016/165	Dépôts et cautions - Caution de sortie résident	+ 3 200 €
Total Dépenses d'investissement		+ 3 200 €

R E C E T T E S		
Chapitre/Article	Libellés	Montants
016/165	Dépôts et cautions - Caution d'entrée résident	+ 3 200 €
Total Recettes d'investissement		+ 3 200 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter la décision modificative n°1 au budget annexe de la résidence «La BARONNIÈRE» telle que présentée ci-dessus
- de charger M. le Président de transmettre la délibération à Mr le Trésorier Principal.

Certifié exécutoire, compte tenu :
-de la publication le 06 juillet 2022
-de la transmission en sous-préfecture le 06 juillet 2022
Le Président du CIAS,
Jean-Luc DUPONT.

Pour copie conforme
Le Président du CIAS,
Jean-Luc DUPONT.

